

ENTRÉE EN VIGUEUR

***RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE
FERMETURE ET DE VENTE DES RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT
(RCA05-19014)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 1^{er} juin 2020.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 3 juin 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

***RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE
FERMETURE ET DE VENTE DES RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT
(RCA05-19014)***

NOTICE is hereby given that the *Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014)* was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on June 1st, 2020.

This By-law may be consulted at borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present By-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 3rd, 2020.